

CONSEIL SYNDICAL DU 09 AVRIL 2024

2024.013 : DEMANDE DE FINANCEMENT 2024 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'ANIMATION DE LA MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	3	14	17

Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFRAY, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante) ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant), Monsieur Laurent GESLIN (suppléant) ;

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Éric LECOFFRE (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, , Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Yves PICARDA ;

Procurations : Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Éric LECOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Le Conseil Département des Bouches-du-Rhône contribue à la mise en œuvre des missions d'agriculture et d'alimentation du PETR du Pays d'Arles, en lui accordant un soutien financier à hauteur de 46 000€ pour renforcer les moyens dédiés à la mise en œuvre du plan d'action.

Il est proposé aux membres du conseil syndical d'autoriser le Président à solliciter une aide financière au CD13 pour la mise en œuvre du plan d'action 2024 de la mission agriculture-alimentation du PETR validé par les élus de la commission concernée. Dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité, le complément de financement sera à la charge du budget du PETR.

Le montant demandé au titre de 2024 s'élève à 46.000,00 €.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Charges de personnel (coordination et animation)	159.518,00 €	CD 13 (13%)	46 000,00 €
Frais d'animation / communication/ déplacement	15.715,00 €	Etat (20%)	70 011,00 €
		CPAM (2%)	6 575,00 €
		AMP (4%)	12 721,00 €
Mise en œuvre du plan d'action 2024	181.033,00 €	FEADER (10%)	35 128,00 €
		Autofinancement (52%)	185 831,00 €
Total dépenses	356 266,00 €	Total recettes	356 266,00 €

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

- 1 - SOLLICITER** une aide financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour soutenir la mission agriculture et alimentation du PETR du Pays d'Arles ;
- 2 - PRENDRE** à la charge du budget du PETR du Pays d'Arles le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- 3 - AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 4 - PRÉCISER** que les crédits seront portés en dépenses et recettes aux budgets 2024 de la structure.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

